

## **Acquisition à l'Association Diocésaine de Besançon d'une propriété bâtie sise 11 rue Mallarmé à Besançon**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** L'Association Diocésaine de Besançon possède une propriété bâtie sise 11 rue Mallarmé et cadastrée section HM n° 63.

Cette propriété comprend :

- une parcelle de 2 151 m<sup>2</sup>,
- une construction composée de 8 garages en sous-sol et d'un étage d'environ 270 m<sup>2</sup> de type «préfabriqué» libre de toute occupation au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2006.

La commune a souhaité se porter acquéreur de cette propriété située en zone USP du POS Nord (zone réservée aux équipements collectifs à caractère sportif) afin de permettre le développement à terme du pôle sportif riverain et d'augmenter les capacités de stationnement sur le secteur. Le bâtiment vétuste est donc voué à la démolition.

Une estimation de la valeur vénale du bien a été sollicitée auprès du service des Domaines et un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la propriété libre de toute occupation au prix de 100 000 €,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L. 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.4814.30100.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.*